DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

REPUBLIOUE FRANCAISE



CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

ARRONDISSEMENT DE **PONTOISE**

COMPTE RENDU

L'an deux mille huit, le vendredi dix neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Etaient présents: MM. Hubert TARDIF – Philippe LEBALLEUR – Mmes Chantal VILLALARD – Danielle PORTHÉ – M. Jean-Dominique GILLIS - Mme Claudine MORVAN LEBREC'H- MM. Michel PASSANT - Alphonse PAGNON -Mmes Annie PARAGE – Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Martine LEONHARDT – M. Eric FROMANT – Mme Danièle DEBOUT - M. Alain PINTE - Mme Annick PETILLON - M. Yves TREZIERES - Mme Agnès TELLIER -M. Thierry MALHERBE - Mad. Armelle CHAPALAIN - Mme Alexandra GILLARDIN - M. François DELAIS - Mme Maryvonne MAZERI - M. Jean-Marie MIRALLES - Mme Yvette LE GALLO - M. François CRIGNON - Mme Danièle THIBAULT - M. Johann SOUFI - Mme Michelle RENOU -

ABSENTS REPRESENTES: MME ELODIE THABOUREY

POUVOIR A MME CHANTAL VILLALARD

M. ALAIN DEBRETAGNE

POUVOIR A M. HUBERT TARDIF POUVOIR A M. JOHANN SOUFI

M. KAMEL GHEMMOUR

SECRETAIRE DE SEANCE: M. JOHANN SOUFI

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 14 Novembre 2008 est adopté à l'unanimité. ♦ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A la demande de monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour de la séance et accepte l'ajout du Point n° 33 : Aire d'accueil des gens du voyage - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur

S INFORMATIONS DU MAIRE

5ème

L'Isle-Adam s'est vue décerner le 24/11/2008, en présence de Eric Besson Secrétaire d'Etat en charge notamment du développement de l'économie numérique, le label @@@@@@ le plus élevé attribué par « Villes Internet ». Au plan national 13 autres villes ont également obtenu ou se sont vu confirmer ce

609 villes sont labellisées de @ à @@@@@.

Monsieur le Maire remercie l'équipe internet conduite par Monsieur PASSANT, composée d'Eric MUNIER, Stéphan GARDEL, Danielle PORTHÉ, Alexandra GILLARDIN, et Joëlle HARNET.

Manifestations

- Chants et contes et de Noël Samedi 20 décembre 17 heures suivi de l'embrasement du Castelrose et de la distribution de vin et chocolat chauds et friandises, Place du Marché
- Vœux Dimanche 11 janvier 11 heures M.I.A.
- Fêtes des jeux de bois Vendredi après midi 6 et samedi 7 Février 2009 toute la journée -Centre Sportif Amélie Mauresmo
- Samedi 7 Février 2009 : Remise des prix des concours des jardins fleuris et des décorations de Noël

Travaux

Roseraie - fin des travaux fin janvier

Nous avons reçu le rapport réalisé suite à l'audit effectué pour des contrôles d'accessibilité dans les différents sites de la ville. Des remarques pertinentes sont faites et permettront d'effectuer petit à petit, des travaux d'amélioration.

Le Conseil Municipal:

♦ Prend acte des décisions 104 à 111-2008.

Décision n°104-2008

Dans le cadre de la mission d'assistance dans le cadre de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de L'Isle-Adam

- attribution du marché de prestations intellectuelles correspondant au groupement constitué de la SARL Eric BOUCHARD − 89 rue du Faubourg St-Antoine, 75011 Paris - et Maître Karine DESTARAC − 9 rue de l'Echelle, 75001 Paris − pour un montant de 19.700,00€HT (soit 23.561,20TTC) et signature des pièces contractuelles correspondantes

Décision n°105-2008

- Dans le cadre des Prestations concernant la réalisation d'un diagnostic structurel des planchers du Château Conti
- confie la réalisation du diagnostic structurel des planchers du château Conti à la société SOCOTEC P.A. Les Bellevues, BP 70234, Eragny-sur-Oise, 95614 CERGY-PONTOISE Cedex - pour un montant de 7.400,00€HT, soit 8.850,40€TTC.

Décision n°106-2008

-signature, avec la ville de Persan, la convention pour l'accueil durant l'année scolaire 2008/2009, des enfants de la ville de PERSAN, scolarisés en classe C.L.I.S. à l'école élémentaire Camus.

Décision n°107-2008

- signature, avec la ville de Frépillon, la convention pour l'accueil durant l'année scolaire 2008/2009, des enfants de la ville de FREPILLON, scolarisés en classe C.L.I.S. à l'école élémentaire Camus.

Décision n°108-2008

- signature, avec la ville de Presles, la convention pour l'accueil durant l'année scolaire 2008/2009, des enfants de la ville de PRESLES, scolarisés en classe C.L.I.S. à l'école élémentaire Camus.

Décision n°109-2008

- décide de confier le spectacle « A vos baguettes» à l'association Eclat de Rêves – 10 square de Port Royal à PARIS 18ème arrondissement, prévu au Centre de Loisirs, le 30 décembre 2008 et signe le contrat relatif à cette représentation d'un montant de 360 € TTC

Décision nº110-2008

- signature, avec la ville de Champagne sur Oise, la convention pour l'accueil durant l'année scolaire 2008/2009, des enfants de la ville de CHAMPAGNE SUR OISE, scolarisés en classe C.L.I.S. à l'école élémentaire Camus.

Décision n°111-2008

-signature, avec la ville de Bruyères sur Oise, la convention pour l'accueil durant l'année scolaire 2008/2009, des enfants de la ville de BRUYERES SUR OISE, scolarisés en classe C.L.I.S. à l'école élémentaire Camus.

\$ APPROUVE, par 29 voix pour et 4 abstentions,

la décision modificative n° 2 du Budget Ville pour une somme de 219 393 € tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit

- Investissement : Dépenses et Recettes : 219 393 €

APPROUVE, par 29 voix pour et 4 abstentions,

La décision modificative n° 2 du budget plage, pour une somme de 19 711 € tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit

- Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 9 903 €

- Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 9 808 €

\$\infty\$ FIXE par 29 voix pour et 4 abstentions,

le montant des subventions de fonctionnement allouées, pour l'année 2009 aux différentes associations, et dit que le versement de ces subventions s'effectuera mensuellement par douzième aux associations CALVA, CSL, CMIA, Culture et Loisirs ainsi qu'au CCAS et, pour les autres associations, s'effectuera un seul versement jusqu'à 760 € et deux versements (en mars et en septembre) pour les subventions d'un montant supérieur à 760 € Mmes et MM. et Pagnon, Debout, Vray, Trézières TELLIER et Pétillon, présidents d'association, ne prennent pas part au vote.

APPROUVE par 29 voix pour et 4 abstentions

le budget primitif 2009 de la Ville, voté comme suit, en recettes et en dépenses,

Section de fonctionnement 15 670 660 € Section d'investissement 5 275 394 € **TOTAL :** 20 946 054 €

\$ -APPROUVE par 29 voix pour et 4 abstentions

le budget primitif 2009 de la Plage voté comme suit, en recettes et en dépenses

Section de fonctionnement	524 423 €
Section d'investissement	203 000 €
TOTAL:	727 423 €

\$ FIXE à l'unanimité,

l'indemnité de conseil allouée aux receveurs de la commune au tarif maximum autorisé pour l'année 2008.

♦ DECIDE à l'unanimité

de reconduire pour l'année 2009 à monsieur CHAPPEY la mission de conseil pour la conservation, l'organisation et la réalisation d'expositions au centre d'art Jacques-Henri Lartigue, et **AUTORISE M**onsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir pour un montant 31 200 € TTC

S AUTORISE à l'unanimité,

Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2009 à intervenir avec les MJC Ile de France pour le financement du poste de directeur du CALVA pour un montant de 79 958 €

APPROUVE par 29 voix pour et 4 contre,

les nouveaux tarifs des droits de place et de la redevance de la concession des marchés résultant de la formule de révision applicable au 1^{er} janvier 2009 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

S ACCEPTE à l'unanimité

l'adhésion de la ville à la charte « Ville Actives du Programme National Nutrition Santé » et nomme Madame GUILLAUME, en qualité de référent.

\$ FIXE, par 29 voix pour et 4 abstentions

le montant des participations communales, le mode de paiement et instaure la dégressivité au nombre d'enfants pour les classes de découvertes et les séjours en centre de vacances, à compter de l'année scolaire 2008/2009.

S DECIDE à l'unanimité

d'appliquer aux agents dont les enfants fréquentent les structures du service enfance, le tarif adamois en déterminant la tranche tarifaire selon les revenus du foyer, à compter du 1^{er} janvier 2009.

\$\text{ACCEPTE}, par 29 voix pour et 4 abstentions,

l'avenant n°1 au règlement intérieur de la crèche familiale, relatif aux conditions d'admission

APPROUVE, par 29 voix pour et 4 abstentions

la modification de l'article 6 des statuts du SIAPIA et désigne ainsi qu'il suit les élus représentant la ville au sein de ce syndicat : Titulaires : Messieurs GILLIS, LEBALLEUR, PAGNON, FROMANT-Suppléants : Messieurs VRAY et CRIGNON et Mesdames LE GALLO et LEONHARDT

S ACCEPTE à l'unanimité.

l'acquisition de terrains, à titre gratuit, auprès de la S.N.C. LES DEMEURES DE L'ISLE ADAM, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tous documents relatifs à cette cession et confie à Maître ANNEBICQUE la rédaction des actes à venir

Specific à l'unanimité

d'annuler et de ne pas donner suite à la décision prise en séance du 10 octobre 1991 concernant la prise en charge du réseau d'assainissement de la Résidence de la Renarde

♦ ACCEPTE, à l'unanimité,

la répartition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2008 en ce qui concerne les logements de la ville

APPROUVE, à l'unanimité,

Le nouveau règlement du cimetière communal

S APPROUVE, à l'unanimité,

Les avenant n°1 aux lots 1, 4, 5, 6 et 7 et n°2 aux lots 2 et 3 concernant la prolongation des délais d'exécution des travaux de restauration extérieure de l'Hôtel de Ville

AUTORISE, à l'unanimité, (Monsieur LEBALLEUR, ne prend pas part au vote)

La signature des avenants respectifs pour la prolongation des contrats d'assurances de la ville pour une durée de deux mois

APPROUVE, à l'unanimité,

Le transfert de gestion des équipements dynamiques (matériel électronique) de la signalisation tricolore de trois carrefours dans la ville.

Prend acte que la ville en sera responsable de la gestion, et modifie les termes de la convention

Prend acte que le Conseil Général du Val d'Oise continue d'assurer la maintenance des équipements de deux carrefours,

♦ APPROUVE, à l'unanimité,

Le transfert à la ville de la gestion de l'éclairage public de la R.D. 922 entre l'avenue de Paris et le centre Leclerc

⇔ ADOPTE, à l'unanimité,

Le règlement intérieur du Compte Epargne Temps mise en place en ce qui concerne le personnel de la ville.

S APPROUVE, à l'unanimité,

les modalités de prise en charge des frais de déplacement pour les agents de la ville

\$ APPROUVE, à l'unanimité,

la modification du tableau des emploi au 1er janvier 2009

S AUTORISE à l'unanimité

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile de France et du Conseil Général du Val d'Oise, les subventions de fonctionnement 2009 pour le musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.

AUTORISE à l'unanimité

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles IIe de France et du Conseil Général du Val d'Oise, les subventions pour les acquisitions d'œuvres d'Art réalisées en 2009 par le musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.

⇔ AUTORISE à l'unanimité

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile de France et du Conseil Général du Val d'Oise, les subventions pour les restaurations d'œuvres d'Art réalisées en 2009 par le musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.

SPREND ACTE, à l'unanimité,

De la dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisation du Contrat Régional des Deux Vallées (SMERCR2V) et accepte le mode de répartition des soldes entre les communes membres.

S ACCEPTE, par 29 voix pour et 4 abstentions

De donner à la rue de Beaumont à partir du 31 octobre 2009, le nom de : Avenue Michel PONIATOWSKI

S APPROUVE, à l'unanimité

La dénomination de la voie desservant les lots à bâtir, cadastrée sous la référence AX n° 459 : Allée du vieux chemin de Paris

S AUTORISE, à l'unanimité,

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur, les subventions complémentaires dans le cadre des travaux divers d'intérêt local, incluant la voirie d'accès extérieur, nécessaire à l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Député-Maire

Axel PONIATOWSKI